

Programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) Questions et réponses

Q : Qu'est-ce qu'un billet d'emploi?

R : Chaque poste dans le cadre du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) est représenté sous la forme d'un billet d'emploi SEED. Pour obtenir un billet d'emploi SEED, les étudiants admissibles doivent présenter une demande en ligne à www.NBseed.ca.

Un billet d'emploi donne aux étudiants le droit de recevoir jusqu'à douze semaines de financement pour exercer un emploi dans le cadre du programme SEED. Les étudiants collégiaux et les élèves du secondaire recevront un placement de huit semaines et les étudiants universitaires en recevront un de douze semaines. Dès qu'un étudiant est sélectionné pour recevoir un billet d'emploi, il peut commencer sa recherche d'emploi et communiquer avec les employeurs inscrits au programme SEED.

Après avoir reçu et accepté un billet d'emploi d'un étudiant, les employeurs communiquent avec le bureau d'emploi régional du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et signent le contrat pour recevoir une subvention salariale du programme SEED.

Q : Qui est admissible pour demander un billet d'emploi?

R : Pour être admissibles pour demander un billet d'emploi SEED, les étudiants doivent :

- être résidents du Nouveau-Brunswick ou d'une communauté des Premières nations au Nouveau-Brunswick;
- être autorisés à travailler au Canada;
- avoir fréquenté un établissement d'enseignement pendant l'année scolaire en cours;
- être inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'automne.

À noter : les élèves de 12e année sont admissibles s'ils sont inscrits à pleins temps dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'automne.

Q : Comment les étudiants peuvent-ils recevoir un billet d'emploi?

R : Les étudiants admissibles peuvent présenter une demande en ligne à www.NBseed.ca durant la période d'inscription. Par le passé, le nombre d'étudiants admissibles présentant une demande était plus important que le nombre de billets d'emploi disponibles. Une fois le processus de demande fermé, les candidats admissibles au programme SEED sont sélectionnés au hasard dans le bassin de candidats inscrits afin d'assurer l'équité et l'égalité des chances. Le processus de sélection au hasard va se passer début avril. La sélection au hasard est effectuée par zone géographique/sous-région afin d'assurer une représentation géographique égale. Ce processus de sélection a été mis en place dans le but d'assurer l'équité et une représentation égale. Une tierce partie, non gouvernementale, validera le processus de sélection au hasard. Les étudiants sélectionnés seront avisés par courriel au mois d'avril.

Q : Je n'ai pas obtenu de billet d'emploi OU mon fils ou ma fille n'en a pas reçu... Quelle est la prochaine étape à suivre?

R : Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à offrir des occasions d'apprentissage expérientiel aux étudiants de niveau postsecondaire. Le programme SEED est très populaire et fait l'objet d'un grand nombre de demandes de la part des étudiants.

En raison du grand nombre de demandes, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir fournir un billet d'emploi SEED à toutes les personnes inscrites.

Les étudiants qui ne reçoivent pas un billet d'emploi :

- sont invités à examiner toutes les possibilités d'emploi d'été qui s'offrent à eux dans leur région.
- peuvent tirer parti de la liste des employeurs qui sera mise à disposition au public sur www.NBseed.ca
- peuvent postuler aux possibilités d'emploi dans les parcs provinciaux, les musées, les bibliothèques et les centres d'information aux visiteurs.
- sont invités à postuler pour les [postes qui sont financés par le gouvernement fédéral](#).
- www.emploisNB.ca est également une ressource précieuse en matière d'emploi au Nouveau-Brunswick.

Q : Je suis un employeur et j'aimerais embaucher un étudiant dans le cadre du programme SEED. Quelles sont les étapes à suivre?

R : Les employeurs admissibles peuvent afficher des offres d'emploi sur www.NBseed.ca durant la période d'inscription.

Le programme SEED a été modernisé pour répondre aux besoins des étudiants en matière d'emploi. Les étudiants sélectionnés se voient offrir jusqu'à douze semaines de financement en recevant un billet d'emploi. Une fois qu'ils ont reçu le billet d'emploi, ils peuvent postuler pour les postes qui leur conviennent le mieux.

Nous saluons les employeurs qui s'engagent à donner la possibilité aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle et des compétences transférables qui les aideront à trouver un emploi au terme de leurs études.

Inscrivez-vous en ligne à www.NBseed.ca et décrivez l'emploi d'été que vous proposez. Les étudiants cherchent des offres enrichissantes. Soyez stratégique et montrez ce que les postes offerts leur apporteront! Les étudiants munis d'un billet d'emploi intéressés communiqueront avec vous pour prendre rendez-vous pour une entrevue. Menez à bien votre processus de recrutement, et avant d'engager les étudiants, communiquez avec le bureau d'emploi régional du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail afin de signer une entente et de recevoir la subvention.

Nous vous invitons à communiquer avec le [bureau du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail](#) le plus proche pour obtenir de l'information sur les autres programmes d'emploi qui pourraient aider votre organisation.

Q : Je suis un employeur, mais je ne veux pas embaucher un étudiant dans le cadre du programme SEED. Comment puis-je procéder?

R : Une liste de tous les employeurs inscrits sera affichée sur le site www.NBseed.ca et mise à la disposition de tous les étudiants – qu'ils aient obtenu ou non un billet d'emploi au programme SEED. Les étudiants peuvent communiquer avec vous par ce moyen. Autrement, vous pouvez afficher des offres d'emplois d'été en utilisant la même méthode que pour toute autre offre d'emploi dans votre organisation.